

Les modules de respect : une métamorphose de la détention ?

Synthèse du rapport de recherche

Lucie HERNANDEZ

*docteure en psychologie,
enseignante chercheuse au Cirap*

Paul MBANZOULOU

*docteur en droit, HDR et directeur de la
recherche, de la documentation
et des relations internationales*

 **CIRAP**

Centre Interdisciplinaire de Recherche
Appliquée au champ Pénitentiaire

Introduction

➤ Contexte de la recherche

Depuis quelques années maintenant, les modalités de prise en charge en milieu fermé ont été repensées pour être en accord avec les évolutions législatives (loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 sur le sens de la peine ; loi du 15 Août 2014 sur les finalités de l'exécution de la peine). Dans ce cadre, de nombreux dispositifs ont vu le jour, visant des objectifs de responsabilisation et d'autonomie dans l'expérience carcérale. En d'autres termes, ce sont des objectifs qui comprennent à la fois pour la personne détenue d'assumer la responsabilité de ses actes délictueux, mais aussi une participation active dans sa prise en charge et dans son projet de sortie. A plus long terme, l'objectif ultime concerne la prévention de la récidive. Pourtant, ces objectifs sont pris dans des logiques ambivalentes. Le fonctionnement carcéral, et l'impératif de sécurité auquel il répond, l'emporte toujours sur ces préoccupations plus sociales et individuelles. De nombreuses études établissent par exemple que ce contexte sécuritaire favorise une « déresponsabilisation » et une « dépersonnalisation » de la personne détenue. En permanence soumise et sous le contrôle d'une autorité extérieure, elle est dépossédée de toute autonomie et de toute indépendance. Pour faire face à ce cadre contraignant et violent, l'opposition et/ou la résistance font partie des stratégies de « protection » mises en œuvre par les détenus. De manière générale, ces dernières participent à l'émergence de violences interindividuelles et institutionnelles.

Comment concilier alors une dimension passive intrinsèquement liée à la structure et au fonctionnement carcéral et une dimension active fondée sur l'engagement et la responsabilisation des personnes détenues ? L'administration pénitentiaire tente de surmonter cette ambivalence par la mise en œuvre de nouvelles modalités de prise en charge. Dans ce cadre, elle expérimente depuis 2015, dans plusieurs établissements, un nouveau dispositif nommé « Modules de Respect », inspiré d'un modèle espagnol. Dans ces établissements, un bâtiment ou une aile est dédié au dispositif, pouvant accueillir jusqu'à 180 détenus. Pour intégrer le dispositif, les participants sont sélectionnés selon différents critères, généralement le volontariat et le comportement en détention. Tout en favorisant la dimension active chez la personne détenue, ce dispositif vise en premier lieu à prévenir les violences en détention par un travail sur le comportement. Un deuxième objectif vise à complexifier les missions des personnels pour redonner du sens aux métiers pénitentiaires.

Plus précisément, ce dispositif consiste à offrir aux personnes détenues qui l'ont intégré une plus grande souplesse dans la circulation au sein de l'ensemble du bâtiment de détention concerné, ainsi qu'un accès plus libre et plus varié aux activités (les détenus doivent participer à 25 heures d'activités par semaine). En contrepartie, les détenus s'engagent à respecter un contrat et un règlement intérieur strict, qui suppose le respect de soi, des autres, de l'environnement et des règles de vie en collectivité. Le respect de ces règles est soumis à l'observation et à l'évaluation de surveillants dédiés à ce quartier. Un système de points a dans ce cadre été mis en place : selon son comportement, le détenu peut recevoir des points positifs allant jusqu'à des récompenses, ou des points négatifs, qui par addition, peuvent entraîner une exclusion du dispositif. Ainsi, quatre grands principes structurent ce dispositif : la vie collective ; la participation active, volontaire et responsable des personnes détenues ; leur libre circulation ; et l'évaluation de leurs comportements.

En même temps, les modules de respect, avec la volonté de « redonner du sens aux métiers pénitentiaires et d'intégrer le surveillant dans une équipe de détention », remettent sur le devant de la scène cette mission de réinsertion pour les surveillants. S'ils choisissent d'intégrer le dispositif, les surveillants sont amenés (à travers une nouvelle fiche de poste) à dépasser ce rôle de garde et de garants passifs de l'application du règlement par une autorité exclusivement répressive et disciplinaire.

➤ Questionnements et objectifs de la recherche

Ce dispositif est présenté comme changeant la prison. Dans la littérature scientifique, on parle de « révolution » ou de « métamorphose », et dans les journaux, de « nouvelle arme antiviolence », de « nouvelle vision de l'incarcération »... On insiste sur les missions de réinsertion, on donne une place centrale à la « vie sociale » et à la « sécurité dynamique ». Ce dispositif semble donc ouvrir de nouvelles perspectives pour la prison, voire changer sa nature profonde.

Ce travail vise donc à comprendre en quoi et pourquoi ce dispositif est décrit comme autre chose que la prison et quels sont les ressorts de ces changements. Nous nous interrogerons pour cela sur les changements produits au niveau collectif et individuel : Quelle place donne-t-on à cette vie sociale au sein d'une institution qui l'a toujours abordée avec méfiance ou évitée ? Comment les missions de la prison vont-elles être présentées et / ou reconfigurées ? Comment les différents acteurs impliqués vont-ils se positionner et s'approprier ce dispositif ?

Pour répondre à ces questions, nous partons du point de vue et des représentations de trois acteurs principaux impliqués dans le dispositif : l'institution, le personnel de surveillance et les personnes détenues. Il s'agit d'appréhender les interactions qui se jouent entre ces acteurs, qui sont, selon nous, la clé de compréhension de l'organisation de cet univers et des subjectivités et individualités qui s'y croisent. Nous pensons que ce sont ces interactions qui font la prison, et ici, qui font les modules de respect, c'est-à-dire qui les font fonctionner (tenir ou échouer).

Dans ce cadre, nous analysons dans une première partie le sens que ce dispositif veut donner à la peine, à travers son fonctionnement et le cadre qu'il propose et détermine. Plus précisément, nous questionnons les missions et stratégies institutionnelles mises en œuvre pour tendre vers les objectifs visés. Dans une deuxième partie, nous analysons comment les individus s'approprient ce dispositif et ce qu'il impose, à travers les évolutions et changements individuels et sociaux.

➤ Méthodologie

Nous sommes allés à la rencontre de quatre établissements pénitentiaires ayant mis en place le dispositif depuis au moins 1 an. Parallèlement, pour comprendre comment a été initialement pensé le dispositif, nous avons fait deux voyages d'étude en Espagne : dans deux établissements de Madrid et dans celui de León (qui a créé les modules de respect en 2001). Cette phase exploratoire était également nécessaire pour mieux appréhender par la suite les adaptations françaises. Nous avons réalisé 58 entretiens semi-directifs auprès de professionnels et de personnes détenues intégrés dans le dispositif. Dans notre analyse, nous nous appuyons donc sur le point de vue et les représentations subjectives de ces personnes, c'est-à-dire sur leur propre interprétation du dispositif, comment ils le vivent et se l'approprient.

Les Modules de Respect : un cadre contenant

La première partie de l'analyse concerne le cadre du dispositif. L'objectif est d'analyser d'un point de vue institutionnel le fonctionnement de la prison en modules de respect : les missions qu'elle assigne, les rôles qu'elle détermine, et les stratégies qu'elle met en place pour atteindre ses objectifs.

➤ Les modules de respect : un enjeu de liberté symbolique

L'objectif de responsabilisation visé par le dispositif implique une injonction relative à la façon dont nous devons nous comporter à titre d'acteur social. Dans ce cadre, par son fonctionnement, le dispositif propose de s'éloigner d'un cadre sécuritaire coercitif pour un cadre plus « normatif », c'est-à-dire plus proche de ce que l'on peut retrouver à l'extérieur. Plusieurs éléments y participent : la libre circulation, l'occupation quotidienne par des activités, les règles de vie, l'autonomie dans les tâches de la vie quotidienne et la participation à la vie collective. Afin de favoriser cette participation à la vie collective en détention, quatre commissions sont mises en place dans lesquelles les détenus doivent s'engager : la commission hygiène (entretien des espaces communs), la commission accueil (accueil des nouveaux arrivants), la commission activités (recensement et impulsion d'activités) et la commission régulation des conflits. Cette dernière, également appelée médiation relationnelle, permet d'éviter ou d'éteindre des conflits entre personnes détenues, voire entre personnes détenues et personnel. Bien qu'elle représenterait un atout supplémentaire dans la gestion générale et individuelle de la population pénale, elle est pour le moment sous développée en France et dans ce type de dispositif. Ces éléments représentent ainsi autant d'aspects incitant le détenu à se comporter comme un « citoyen de la prison », et surtout, comme « futur citoyen de l'extérieur ». Ce sont aussi autant d'éléments participant à faire de la détention en modules de respect un environnement « plus apaisé », « plus calme », « plus propre » et donc plus « normal »¹, en tout cas plus humain. Comme nous le verrons, cette normalité est particulièrement importante pour les personnes se retrouvant dans ce dispositif, car elle permet, d'une certaine façon, de se protéger de cet environnement qui reste contraignant et violent, physiquement et psychologiquement.

A ce propos, et du point de vue des détenus, le fonctionnement de ce dispositif, par les marges d'autonomie et de responsabilité qu'il permet, représente surtout un fort enjeu de liberté. Ce mot, « liberté », revient paradoxalement dans quasiment tous les entretiens : la majorité des détenus ont le sentiment d'avoir conquis une liberté dans ce dispositif. Au regard du contexte qui reste oppressant et violent, il s'agit ici davantage d'une liberté symbolique pour ces détenus, dont le symbole fort est la clé de la cellule. Les détenus ont en effet à leur disposition une « clé de confort » qui leur permet de gérer leurs déplacements, dans des plages horaires définies par l'établissement.

➤ L'observation et l'évaluation : outils pédagogiques ou outils de contrôle ?

➤ Observation et évaluation : piliers des modules de respect

Ces marges de liberté évoluent dans un cadre très contenant et contrôlant, dans lequel l'observation et l'évaluation forment deux piliers du fonctionnement des modules de respect. Un système de points permet en effet aux surveillants d'évaluer le comportement des détenus par rapport à un règlement strict. Comment l'institution utilise ce système et comment les personnes se l'approprient-elles ?

➤ La menace de l'exclusion : le « système bonbon »

Cette évaluation est considérée par le personnel comme une mesure « pédagogique », un « outil » pour

¹ Ces mots reviennent régulièrement dans les entretiens à la fois des personnes détenues et des professionnels.

tendre vers la normativité recherchée. Pour Chantraine (2006²), ce type de système de privilèges - ou « système bonbon » (en référence au système québécois) - remplace effectivement la force et les mesures disciplinaires pour obtenir des comportements conformes aux objectifs visés par l'institution. Cependant, le risque n'est-il pas que ce système augmente les rapports de pouvoir et/ou instrumentaux entre l'institution et les détenus ? À ce propos, pour Ana Ballesteros Pena, docteure en sociologie de l'Université de Barcelone, il reflète « un système d'obéissance et de soumission cherchant à construire des sujets dociles par un système de menaces, et sur la base de critères propres à des modèles de citoyenneté normatifs et homogènes » (Ballesteros Pena, 2017³, traduit). En psychologie, ce système d'évaluation renvoie à un modèle d'apprentissage appelé le conditionnement, qui consiste à modeler le comportement des individus par sanction / récompense. Si ce modèle a donné certains résultats significatifs, il pose de nombreuses questions : Sur quel type de comportement peut-il jouer réellement ? Dans quel contexte ? Quels sont les effets sur le long terme ? A-t-il, ou non, un effet sur la motivation intrinsèque (intérêt et sens que l'individu trouve à l'action) ?

Du côté de la personne détenue, cette évaluation est davantage associée à une « sanction ». En modules de respect, il y a en effet « quelque chose à perdre », que les détenus ont le sentiment d'avoir conquis dans ce dispositif : la « liberté », la « dignité » et l'« humanisation ». Le « minimum » de dignité et d'humanisation acquis en modules de respect semble vécu par les personnes détenues comme une faveur « gagnée » au sein de la détention. Or, si les détenus sont privés de liberté mais pas de dignité, les conditions classiques de la détention tendent à prouver le contraire. La dignité est donc associée, du moins vécue, dans ce contexte comme un privilège alors qu'elle devrait être un droit formel. Les modules de respect ne représenteraient-ils alors pas seulement ce qui devrait être le fonctionnement « normal » de la prison ?

► *De l'observation au contrôle*

Le fonctionnement du dispositif, par observation / évaluation, permet par ailleurs de développer des formes de contrôle accrues et plus diversifiées. On observe tout d'abord un contrôle vertical plus important. Le fonctionnement du module demandant plus d'observations et de vigilance, le contrôle (d'espaces privés et partagés) est renforcé. La libre circulation a également entraîné l'émergence de la surveillance à distance, avec notamment l'apparition de caméras dans certains établissements. On voit également désormais apparaître un contrôle horizontal. Dans les bâtiments modules de respect, se met en place une pression collective / sociale : tout le monde se contrôle, de façon consciente ou inconsciente. Par exemple, dans un des établissements étudiés, la cellule entière (2 à 3 détenus) est exclue du dispositif si un objet illicite y est retrouvé. Ce fonctionnement favorise ainsi une « vigilance » entre co-détenus pour ne pas être sanctionné soi-même à tort. Le groupe devient ici un outil de contrôle, un contrôle social informel, avec comme fondement, un intérêt personnel. Il offre ainsi une perspective presque « collaborative » avec l'institution comme l'évoquait Goffman en 1961⁴. Enfin, se met en place un auto-contrôle. Ne sachant pas s'ils sont regardés ou pas, certains détenus font « plus attention » ou « ne font pas » par peur de la sanction : être renvoyés du dispositif et donc d'un certain confort personnel. Pour Foucault, l'auto-contrôle ou auto-censure vise à obtenir une pacification interne (de la société / de la prison) par une intériorisation des contraintes, des normes et règles disciplinaires.

Ce système participe en ce sens, par ces nouvelles formes de contrôle, à une forme d'organisation en auto-gestion / autorégulation, utile à l'institution par la sécurité à moindre coût qu'elle permet.

Ce cadre est par ailleurs vécu par certains détenus comme « contenant ». Ici, la contenance prend un double sens : contenant car enfermant versus contenant car rassurant. Elle est contenante car elle enferme l'individu dans un espace clos, dans lequel il est confiné pour une durée plus ou moins longue. Pourtant, l'espace « module de respect » est aussi contenant, car il contribue dans la limite de ses fonctions et de ses moyens, à faire de la personne détenue un individu plus autonome et en sécurité. Dit autrement, le cadre proposé

² Chantraine, G. (2006). La prison post-disciplinaire. *Déviance et société*, 3 (30), 273 – 288.

³ Ballesteros Pena ; A. (2017). *Modelos y prácticas contemporáneos de encarcelamiento femenino en el Estado español : ¿ Políticas de igualdad o nuevas estrategias de control de las mujeres encarceladas?* Thèse en sociologie, Université de Barcelone.

⁴ Goffman, E., (1961/1968). *Asiles*, Paris, Les éditions de Minuit.

conjugue une dimension contraignante (règlements stricts) et une action soutenante, presque « éducative », des professionnels, qui viennent « contenir » le détenu : à la fois porteurs de l'interdit, de limites, ils participent à l'intégration des règles de base, mais également par la relation de dépendance qui les lie, ils participent au soin et à la sécurité des détenus, par des aspects de soutien, de souplesse et de réceptivité.

➤ Quelle gestion du groupe ? Quelle place pour le groupe ?

➤ *Les enjeux de la sélection*

Dans les modules de respect, les conditions structurelles et fonctionnelles déterminent le profil de ceux qui vont l'intégrer. Généralement trois critères sont mentionnés : le détenu doit avoir un « bon comportement » en détention (au niveau disciplinaire : pas de compte rendu d'incident depuis 3 mois), être « respectueux des règles » et être « volontaire ». Logiquement, ce sont donc ces mêmes profils qui déterminent le fonctionnement et le climat du module. Un détenu nous dit : « comme c'est une population plus âgée et plus sage ça fume moins, et y'a moins de tension et de conflits. C'est en fonction de la population carcérale en fait... ».

Du fait de ce fonctionnement sélectif, on assiste à un clivage dans les représentations : d'un côté, en détention classique, le délinquant dangereux, mauvais objet, qui ne respecte pas les règles et nuit au climat de la détention ; de l'autre côté, le détenu qui respecte les règles et qui mérite d'être traité le plus humainement possible. Pour Ballesters Pena (2017), le dispositif module de respect « étiquette » ainsi d'une certaine manière les détenus et établit une dichotomie entre les « bons » et les « mauvais » détenus. Ce clivage crée des tensions entre les deux régimes différents. Chez les détenus, deux clans se forment : ceux qui « collaborent » avec l'institution et les autres. Chez les professionnels, deux clans également : ceux qui ont une « détention facile » et les autres.

➤ *La dynamique de groupe : un processus qui fait peur ?*

Un autre des fondements du dispositif est la dynamique de groupe : il propose une vie sociale structurée visant un objectif de (re)socialisation et à plus long terme, de réinsertion. La présence ou non de cet aspect vient donc donner une orientation et une fonction spécifique au dispositif. C'est un des points majeurs qui différencient les modules français et espagnols. Cette différence paraît avant tout culturelle, la société espagnole mettant le groupe et le collectif particulièrement au centre de son fonctionnement général. Dans les établissements, on retrouve cette dimension au niveau architectural (nombreux espaces communs) et fonctionnel (le groupe et la dynamique de groupe sont au cœur du dispositif espagnol : le groupe pour lutter contre l'isolement, comme « outil thérapeutique », comme « décideur », comme « outil de contrôle », « comme outil de gestion »). À l'opposé, en France, l'architecture freine considérablement cette dynamique de groupe : à la différence de l'Espagne, tout est pensé pour isoler et éviter que les personnes se croisent. Également, dans le fonctionnement-même du dispositif, les regroupements restent toujours négociés et très largement structurés par les rapports de force et les contraintes qui structurent l'univers carcéral. Le groupe fait peur et reste, le plus souvent, associé dans les représentations à la violence, la transgression ou la conspiration. C'est un élément de plus qui éloigne le dispositif de ses objectifs « sociaux » au profit d'impératifs sécuritaires.

➤ Des objectifs préconisés aux objectifs interprétés

Le dispositif modules de respect, confiné à un statut expérimental depuis 2015, n'est pas piloté et porté politiquement ni institutionnellement. Aucune doctrine ne permet de définir un statut et un cadre clairs et des moyens précis. Les deux conséquences majeures que nous développons sont :

1) une interprétation hétérogène des objectifs du dispositif et de son application : l'absence de doctrine empêche de trancher la question qui consiste à savoir s'il s'agit d'un régime différencié, ou d'un régime tourné vers la préparation à la sortie ou vers la gestion de la détention. De fait, selon l'objectif poursuivi, le

personnel des différents établissements s'approprient les outils et les moyens associés à ce dispositif (libre circulation, activités, commissions, évaluation) de manière variée.

2) une implication inégale des différents services : dans certains établissements, le dispositif étant considéré comme un outil de la détention visant à gérer la population pénale, le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) s'est mis en retrait de son fonctionnement. Le SPIP a pourtant un rôle important à jouer au sein de ce dispositif, que ce soit auprès des personnes détenues pour une prise en charge globale, ou du personnel de surveillance pour favoriser un travail partenarial nécessaire.

Pour conclure, l'analyse du cadre et du fonctionnement du dispositif nous a permis de souligner que l'institution vise, par ces objectifs d'autonomie et de responsabilisation, à transformer les personnes détenues de façon à ce qu'elles deviennent des individus qui puissent répondre à un certain nombre de critères normatifs, pour par la suite s'intégrer à la société et aux lois et normes de conduites qu'elle impose. Elle met alors en place des stratégies orientées vers le mieux-être collectif, mais inévitablement contaminées, comme le dit Bastien Quirion, par des logiques sécuritaires : des stratégies de contrôle, de sélection, et de dissuasion.

L'objectif de la deuxième partie est de montrer que les personnes ne subissent pas pour autant passivement le poids et les stratégies de l'institution, mais s'approprient ces objectifs, par des stratégies et des dynamiques individuelles, pour qu'ils leur soient le plus profitable possible.

Les modules de respect : un espace d'évolution et de changements individuels et sociaux

La deuxième partie de notre analyse concerne les évolutions et les changements individuels et sociaux induits par les modules de respect. Des évolutions qui, par effet de miroir, transforment à leur tour le fonctionnement de la prison et plus indirectement, le « visage de la prison », c'est-à-dire ce qu'elle nous donne à voir. Ce positionnement nous amène à tenir compte de la capacité des acteurs à aller au-delà des contraintes structurelles et organisationnelles de la détention qui s'imposeraient et pèseraient verticalement et unilatéralement sur eux. Nous analysons pour cela les processus mis en œuvre par le personnel de surveillance et les détenus pour s'adapter, s'approprier, faire, défaire, transformer ou résister aux réalités de leur environnement, de travail et de vie.

🕒 Les rapports surveillants – détenus : des relations réciproques, plurielles et dynamiques

Nous questionnons dans un premier temps le jeu relationnel complexe qu'instaure la relation asymétrique entre surveillants et détenus au sein des modules de respect. Quelle est la nature de ces interactions et comment elles évoluent ?

➤ *Des relations complexes et variées*

Les relations surveillants / détenus, du fait-même du statut de ces acteurs, sont principalement fondées (et analysées) sous l'angle de la contrainte et des rapports de force et d'opposition. Il est cependant important de ne pas enfermer ces relations dans un seul type de rapport, antagoniste et conflictuel. En prenant comme point de départ à notre analyse le point de vue et le vécu des acteurs concernés par ces relations, nous souhaitons rendre compte de la complexité et de l'hétérogénéité de ces interactions, et de leur évolution au sein des modules de respect.

➤ *Équilibre et continuité relationnels : des « instruments de pacification et de stabilisation »*

Le système d'évaluation (« bâton – carotte » / « bonbon ») proposé dans les modules de respect semble favoriser une collaboration qui prend dans un premier temps la forme d'une négociation. On négocie pour obtenir quelque chose ou ne pas en perdre (un point, « un peu de liberté », la paix, la tranquillité...). Les relations sont négociées sous la forme d'un système « donnant-donnant » : on offre quelque chose moyennant une contrepartie. Dans ce type d'échange chacun retire un bénéfice personnel. La négociation ne s'exprime pas forcément verbalement ou explicitement comme on négocierait une information contre une permission de sortie. Ici, de manière plus symbolique, on échange quelques marges de liberté, contre une certaine paix sociale. Si cette dépendance mutuelle est à première vue utilitaire, elle évolue pour certaines personnes vers d'autres types de relations, notamment grâce à la « continuité relationnelle » rendue possible par le dispositif : les équipes de surveillants sont dédiées à ce quartier module de respect. Dans ce contexte, surveillants et détenus se côtoient tous les jours et prennent le temps d'échanger et de se connaître. Dès lors, se mettent en place des relations d'échange et de coopération (Chauvenet, 1996⁵ ; Vacheret, 2002⁶), ou de « don-contre-don » (Benguigui, 1997⁷). Dans ce type d'interactions, a priori désintéressées, les relations de respect, de bienveillance et de confiance sont centrales. La confiance étant un construit, la continuité relationnelle qui se joue dans ce dispositif, et au fur et à mesure, sa stabilisation, sont primordiales.

Parler de coopération semble paradoxal pour des personnes qui n'ont à première vue aucun intérêt à créer ni nourrir un lien social. Mais la sélection faite en modules de respect fait que les personnes qui se retrouvent dans ce module ont un objectif commun qui ne peut fonctionner que dans une relation réciproque : avoir une

⁵ Chauvenet, A. (1996). L'échange et la prison, in FAUGERON C. et al.. Approches de la prison, Paris, De Boeck Université, 45-70.

⁶ Vacheret, M. (2002). Relations sociales en milieu carcéral. Une étude des pénitenciers canadiens. *Déviance et Société*, vol. 26(1), 83-104.

⁷ Benguigui, G. (1997). Contrainte, négociation et don en prison, *Sociologie du travail*, 39(1), 1 – 17.

vie, professionnelle pour les uns et quotidienne pour les autres, la moins difficile possible. Dans ce contexte, le « don-contre-don » évoqué par Benguigui ne se manifeste pas par un échange de biens matériels ou de services, mais par des échanges de mots, des dons de temps, des partages d'espaces. Dans les entretiens, les discours de l'ensemble des acteurs mettent en avant que ces échanges sont quantitativement et qualitativement de meilleure qualité. Les mots « confiance », « écoute », « réciprocité », « partage », « reconnaissance », « soutien » et « respect » sont alors évoqués autant par les surveillants que par les détenus pour parler de ces interactions. Ces échanges sont finalement essentiels pour le « bon » fonctionnement de la prison, que ce soit d'un point de vue institutionnel ou individuel (comme nous le verrons dans les parties suivantes). Ils représentent des « instruments de pacification et de stabilisation » (Benguigui, 1997), « des outils pour faire diminuer les tensions et pour maintenir le calme » (Vacheret, 2002). Ils neutralisent, au moins provisoirement et partiellement, les rapports de force et de pouvoir.

► *Des rapports toujours marqués par une frontière*

Les relations évoluent mais restent cependant toujours marquées par une opposition, une frontière clairement définie entre soi et autrui. Des deux côtés, les discours montrent qu'il existe toujours une barrière du fait même des statuts : « ils sont semblables, mais différents », ou comme l'écrit Mauss en 1923, « on fraternise et cependant on reste étrangers ». En effet, comme l'on également observé d'autres chercheurs ayant travaillé sur les interactions sociales en prison, même avec des relations qui tendent vers la coopération et l'échange, l'opposition entre les deux camps existe toujours. Cependant, ce qui différencie la frontière dont nous parlons avec le « gouffre » évoqué par Sykes en 1958⁸ ou le « fossé infranchissable » de Goffman en 1961⁹, c'est que cette frontière semble être désormais, dans ce dispositif, plus « symbolique » que physique ou matérielle. Il « faut » garder cette frontière en tête, « garder la bonne distance », d'une part pour se protéger et d'autre part, pour être dans la coopération sans tomber dans la compromission. Cette « bonne distance » passe par l'autorité et par l'adoption de comportements normés et codés.

Le contexte « modules de respect » participe donc à redéfinir le modèle de sécurité pour tendre vers celui de la sécurité dynamique : la sécurité est maintenue dans l'espace carcéral tout en développant des relations positives entre personnel pénitentiaire et personnes détenues.

Ces modes de relation entre surveillants et détenus révèlent des enjeux identitaires et relationnels forts. L'objectif de chacun est de valoriser, ou du moins protéger, son identité lors de ces interactions. Selon ses propres stratégies et mécanismes, il faut alors travailler et négocier une image subjectivement positive, menacée par une institution stigmatisante. Ainsi, l'engagement dans ce type de relation dépend dans une large mesure des deux processus que nous détaillons : 1) Le rapport que les personnels de surveillance entretiennent avec leur métier ; 2) Le rapport que les détenus entretiennent avec leur identité de détenus.

➤ **Questionner les pratiques et les identités professionnelles : la quête du sens au travail**

L'analyse de la complexité de la position professionnelle des surveillants et des contradictions dans lesquelles ils sont pris, amène acteurs de terrain et chercheurs aux mêmes conclusions : au-delà de fortes contraintes organisationnelles et structurelles, les surveillants souffrent, de manière générale, de ne pas trouver une identité professionnelle valorisante, ni de sens dans leur travail.

Dès lors, comment évolue ce rapport et ce sens accordé au travail au sein des modules de respect ? Le sens donné au travail, résultant d'une construction individuelle et collective, est intimement lié à la question de la reconnaissance (réelle ou symbolique) de celui-ci. Cette reconnaissance nous paraît centrale dans l'analyse des pratiques professionnelles des surveillants. Le jugement dépréciatif associé à la notion de « sale bou-

⁸ Sykes, M., (1958). *The Society of Captives*, Princeton University Press.

⁹ Goffman, E., (1961/1968). *Asiles*, Paris, Les éditions de Minuit.

lot » qui touche le métier de surveillant (développé par Lhuilier, 2005¹⁰), met en effet en évidence la nécessité d'une reconnaissance, tant personnelle que sociale, de l'exercice professionnel.

► *La reconnaissance pour soi : marges de manœuvre et « pouvoir d'agir »*

Dans les modules de respect, les champs d'actions pour les personnels de surveillance sont élargis. On leur donne la possibilité de dépasser le rôle de garde. Au-delà des possibilités relationnelles déjà évoquées, ils peuvent désormais proposer et/ou animer des activités, évaluer le comportement des détenus, mener des entretiens de « pré-sélection », participer à différentes réunions pluridisciplinaires. De manière générale et à travers l'équipe technique, ils participent au fonctionnement du module en proposant des évolutions ou des changements lorsque cela paraît nécessaire. Ils ont également un rôle central lors des phases de lancement, puisqu'ils sont associés à l'écriture du règlement intérieur ou de différents documents rédigés dans le cadre du dispositif. Ces possibilités ou marges de manœuvre élargies peuvent potentiellement devenir des instruments du développement des « pouvoirs d'agir » (Clot, 2006¹¹) dans l'activité du sujet. Le « pouvoir d'agir » permet aux personnes de se reconnaître dans ce qu'ils font, mais également de développer les prises d'initiatives et de responsabilités. En donnant plus de possibilités à ces agents, on leur permet d'avoir une place centrale en détention. En ce sens, les surveillants deviennent sujet acteurs et non plus seulement l'objet d'une organisation.

► *La reconnaissance pour soi : finalité et utilité du travail*

En modules de respect, les personnels de surveillance portent un nouveau regard sur leur travail et leur mission. Dans les entretiens, le travail est d'emblée qualifié par les agents d'« important », d'« intéressant », de « nouveau » ou de « changeant ». Désormais un sentiment de satisfaction est associé à ce métier. Il est « satisfaisant » car les professionnels obtiennent des « résultats » directement observables, qui répondent aux objectifs ciblés, et surtout au défi qu'ils avaient à relever. Il est « intéressant », car il permet de mobiliser des savoirs nouveaux, d'autres manières de faire, ou plus complexes. L'autonomie accordée aux personnes détenues permet en effet aux surveillants de se libérer de plusieurs tâches relatives à l'organisation et l'accompagnement des mouvements, et de se concentrer sur de nouvelles missions ou de prendre le temps pour certaines d'entre elles, qui étaient jusque-là sous-investies ou simplement inexistantes. Ces éléments représentent autant de bénéfices les valorisant dans leur métier de surveillant.

► *« Se reconnaître dans ce que l'on fait » : un enjeu identitaire*

Le dispositif, par son fonctionnement, permet de remettre du sens dans les missions assignées aux personnels de surveillance : on donne la possibilité d'une conjugaison entre la mission « réinsertion » et la mission « sécuritaire ». En réduisant ainsi l'ambiguïté qui pesait sur leurs missions, leur identité professionnelle, qui était jusque-là morcelée, semble renforcée et unifiée. Les surveillants ont le sentiment de faire leur métier, celui qu'ils sont censés faire depuis l'introduction, par la loi du 22 Juin 1987, de la double mission « sécurité » / « réinsertion ». Il est par ailleurs important de souligner qu'ici, ce n'est pas seulement le dispositif qui permet à cette « facette » « plus sociale » du métier d'exister, ce sont également les surveillants sélectionnés ou volontaires pour travailler dans ce module, qui la font exister. Ces surveillants mettent en valeur cette mission car elle correspond à l'image qu'ils s'en font, et que cela valorise pour eux le métier (à la différence d'autres qui le valorisent par le côté plus « viril », sécuritaire). Ces valeurs, les surveillants nous les décrivent entre autres à travers leur « personnalité », leur rapport au travail et leurs expériences antérieures ou leurs projections professionnelles futures.

► *La reconnaissance sociale*

Une autre forme de reconnaissance se joue au sein du collectif et des relations qui se nouent et évoluent

¹⁰ Lhuilier, D. (2005). Le « sale boulot ». *Travailler*, 14(2), 73-98.

¹¹ Clot, Y. (2006). Clinique du travail et clinique de l'activité. *Nouvelle revue de psychosociologie*, 1(1), 165 – 177.

dans le travail. Elle correspond à la reconnaissance que l'individu reçoit de ses savoirs, de ses compétences et de son image (Dubar, 2000¹²) par les différentes personnes constituant ce collectif. Le collectif est en ce sens une ressource de l'activité du travail, mais à la condition que la personne parvienne à s'y intégrer et à faire reconnaître sa propre contribution (Clot, 2008). Dans les modules de respect, la place plus importante laissée aux surveillants au travers d'activités diversifiées, leur permet d'être davantage consultés et responsabilisés. Leur parole et leurs points de vue sont plus entendus au sein de la détention, et auprès des différents services. Par ailleurs, le fait d'être intégré dans une équipe dédiée, pour un objectif commun et un fonctionnement « à part » (comparativement à la détention classique), favorise une cohésion de groupe au sein du personnel de surveillance. Ils se réfèrent à une norme collective et commune qui favorise un sentiment d'appartenance professionnelle, et ainsi, plus largement, une identité collective et professionnelle.

➤ Appropriation du dispositif par les personnes détenues

Dans cette dernière partie, nous analysons les stratégies que les personnes détenues mettent en place pour s'adapter et s'approprier le fonctionnement de ce dispositif, et à travers elles, les dynamiques individuelles qui se jouent dans ce contexte.

➤ *Rapport au corps, à l'espace et au temps*

Dans la première partie sur le rapport au corps, à l'espace et au temps, nous montrons comment activités et rythmes quotidiens imposés, occupent un vide pour les détenus. En plus d'occuper leur temps et leur esprit, ces occupations, rythmées et normées, leur donnent le sentiment d'une certaine maîtrise sur l'environnement (ils se réapproprient l'espace). Il est toutefois important de souligner que lorsqu'ils en parlent, les détenus semblent ne pas forcément y associer de sens, c'est-à-dire associer ces occupations à quelque chose d'utile pour leur peine et pour préparer la sortie.

➤ *Rapport à l'identité de détenu / délinquant*

Le processus identitaire des personnes détenues évolue dans un premier temps dans l'opposition avec les « autres détenus » de la détention classique. Le groupe modules de respect leur permet de protéger une identité, en tant que « sujet normal ». En effet, ce groupe les rassure car il leur donne la possibilité de se percevoir et d'être perçus au-delà de l'identité stigmatisante et dévalorisante de « mauvais détenus ». Dans un deuxième temps, il évolue dans la relation avec les personnels de surveillance. La perte d'identité est moins forte car les détenus acquièrent une identité aux yeux des surveillants, « une existence en tant que personne (Vacheret, 2002). Ils se sentent ré-humanisés et ce sentiment joue réciproquement sur l'image qu'ils ont d'eux-mêmes.

➤ *Rapport à la règle : s'adapter en se conformant*

Pour s'adapter aux règles imposées par le fonctionnement, et faire en sorte qu'elles leur soient le plus profitables possibles, les détenus établissent différentes stratégies de conformisme. Nous avons ainsi établi plusieurs « profils types » :

- le conformisme stratégique : ici, ce sont les détenus qui assument clairement de « jouer le jeu » de l'institution, de « faire semblant » et d'instrumentaliser le dispositif. Pour la plupart, il y a dans ce jeu un intérêt, quelque chose à gagner,
- le conformisme de survie : on se conforme pour se protéger. Ce conformisme concerne les personnes les plus vulnérables, qui voient en ce dispositif un moyen de vivre leur détention plus sereinement.

¹² Dubar C., (2000). La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles, Armand Colin, collection U (3^e éd).

Cette stratégie concerne majoritairement les auteurs d'infractions à caractère sexuel pour qui l'intérêt ici, n'est pas matériel, mais consiste à « s'en sortir », sortir de leur cellule sans être agressés ou insultés,

- le conformisme normatif : ces détenus adhèrent aux règles et aux normes qu'elles véhiculent. Ici la normalité associée au respect des règles protège une identité et un statut. Ce sont souvent des personnes plus âgées, qui ont un statut social supérieur à la moyenne des personnes détenues,
- le conformisme de contenance : on se conforme car les règles amènent un cadre rassurant et contenant. Pour ces détenus, généralement des jeunes ou des primo-arrivants, les règles sont strictes et difficiles à appliquer mais leur permettent d'avoir un cadre qu'ils n'avaient pas forcément à l'extérieur.
- et enfin, le conformisme raté (ou le « mauvais conformisme ») : ce sont les mauvais acteurs qui permettent au système de survivre. Ce sont ceux qui se font exclure du bâtiment modules de respect et qui servent de « modèles de punition » aux autres.

Ces différentes formes de conformisme favorisent un système donnant-donnant, dans lequel chacun trouve des bénéfices : cette conformité conforte l'institution dans ses objectifs car se conformer s'est s'engager à faire ou respecter des choses socialement admises. Les détenus y trouvent également des bénéfices personnels comme on peut le voir. Finalement, ce sont également ces stratégies individuelles qui participent au bon fonctionnement du dispositif. On peut cependant se demander quelles seront les répercussions à long terme ; la littérature en psychologie sociale montrant que le conformisme permet de changer des comportements seulement en surface et ponctuellement ; alors que l'objectif de ce dispositif est de créer des comportements qui vont perdurer...

➤ *Perception de soi : sentiments et émotions*

Enfin, nous notons que le dispositif canalise différentes émotions, sentiments ou comportements induits par la prison et les contraintes et souffrances qui lui sont associées.

Le quotidien en modules de respect aide certaines personnes détenues à gérer une partie de leur stress et de leurs angoisses liées à la détention et à la privation de liberté. Dans ce cadre, ce sont plus précisément le soutien des personnels, la libre circulation et le fait d'être davantage occupé qui participent à un certain « mieux-être ». Le fonctionnement de ce dispositif engendre également « moins de colère » et « moins de haine » (et ainsi moins de violence) envers l'institution, les autres détenus ou encore envers eux-mêmes. En effet, ce fonctionnement est jugé moins injuste, moins dégradant et moins déshumanisant qu'en détention classique. Enfin, pour quelques personnes détenues le fait d'intégrer les modules de respect a été l'occasion de trouver la force, notamment avec le soutien des professionnels, de travailler sur des problématiques personnelles qui touchaient à leur santé (consommation de cannabis, perte de poids, prise de médicaments). Toutefois, il est encore une fois nécessaire de nuancer l'ensemble de ces résultats : mettre en avant un « un peu mieux » n'enlève en rien la violence et les effets négatifs que représente pour une personne le fait d'être enfermée, privée de liberté.

Conclusion

Les modules de respect semblent structurés selon deux logiques ambivalentes, voire paradoxales. D'un côté, ils permettent une certaine forme de normalisation et une liberté symbolique pour le détenu, par les poches d'autonomie permises, d'un autre côté, ils contrôlent davantage et autrement, avec le risque de créer de nouvelles formes de domination et d'instrumentalisation. Par les stratégies mises en œuvre, nous avons cependant pu voir que les personnes détenues s'adaptent et s'approprient cette ambivalence, pour qu'elle leur soit profitable, physiquement et psychiquement. Elle l'est également pour l'institution, puisque cette ambivalence produit de l'obéissance, qui lui est nécessaire.

Le dispositif permet donc, avant tout, une gestion localisée du désordre. En effet, à la différence de l'Espagne, pour qui le dispositif est présenté comme un dispositif de réinsertion sociale et de prévention de la récidive, il correspond pour le moment en France, à un outil de gestion de la détention. Pour tendre vers cet objectif de préparation à la sortie et de réinsertion, il serait nécessaire de ne pas se centrer uniquement sur le comportement à changer, mais sur des variables plus psychologiques et sociales, au travers d'une approche plus globale et systémique. Pour cela, il est également important de remettre le groupe au centre du dispositif. D'une part, en travaillant avec et sur ce groupe. D'autre part, en laissant ce groupe s'exprimer (regroupements, animation d'activités, réflexion sur les conditions de détention...). En effet, l'institution limite et contrôle les formes d'expression collective, participant de fait, à son instrumentalisation. Dit autrement, l'organisation ne sollicite pas la participation des détenus à une co-production de l'action institutionnelle, favorisant ainsi un contexte d'imposition verticale, auquel les personnes détenues n'associent pas toujours de sens.

Au regard des réalités et des contraintes carcérales qui restent, la visée « gestion de la détention » est toutefois nécessaire et importante : le dispositif permet de lutter, par le relationnel, contre les tensions et contre les effets d'isolement, de déresponsabilisation et de dépersonnalisation de la détention. Ils modifient la nature de ces rapports, en les rééquilibrant. Ils permettent à chacun de faire évoluer le regard sur l'autre, en dépassant les rôles et statuts imposés aux uns et aux autres par l'institution. Cet équilibre favorise, dans cet environnement, des relations réciproques et apaisées, qui bénéficient ainsi à tous les acteurs. Il garantit parallèlement, pour l'administration pénitentiaire, une certaine paix sociale. La notion de « sécurité dynamique » prend ici tout son sens : l'aspect sécuritaire (contrôle, surveillance) est toujours présent, d'un côté plus discret, d'un autre plus accru, mais avec une véritable volonté de favoriser des relations positives entre les personnes.

440 av. Michel Serres
CS 10028
47916 AGEN cedex 9
☎ +33 (0)5 53 98 98 98
Fax : +33 (0)5 53 98 98 99
www.enap.justice.fr



 CIRAP

Centre Interdisciplinaire de Recherche
Appliquée au champ Pénitentiaire